

Châtellerault, le

15 SEP. 2017

Service : Vie Associative
Dossier suivi par : Didier BEGEAULT
Fonction : Responsable du service
Tél : 05 49 93 02 99

Mesdames et Messieurs
Les Présidents d'associations

didier.begeault@grand-chatellerault.fr

Objet : Demande de subventions pour l'exercice 2018

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Réunions de rentrée, renouvellement des inscriptions ou enregistrement de nouveaux adhérents, préparation des futures manifestations, chacun d'entre vous s'affaire pour que cette saison 2017-2018 soit encore plus riche que les précédentes. Permettez-moi ici, au nom de la municipalité, de rendre hommage à votre dévouement pour l'animation de notre cité. La commune quant à elle, a entamé la préparation budgétaire de l'exercice 2018.

J'aurais aimé ne vous annoncer que de bonnes nouvelles mais vous n'ignorez pas le contexte national actuel et sa palette de mesures visant le redressement de l'économie française dont la baisse des dotations aux communes en particulier. Vous êtes organisateurs de manifestations, vous avez donc subi également le renforcement des mesures liées à la sécurité et leur incidence financière.

C'est donc dans un environnement plus contraint encore que s'effectuera l'instruction de vos dossiers de subventions. Les seules marges de manœuvre pour de nouveaux projets passeront par l'abandon d'anciennes actions et la mobilisation de nouvelles sources de financement. Aussi, je vous invite à évaluer vos actions pour ne retenir que les plus pertinentes et efficaces au regard de l'objet de votre association, de l'intérêt général et de l'intérêt local direct pour les Châtelleraudais. Le besoin réel de financement sera le principal critère pour les élus lors de l'instruction des dossiers.

Si vous souhaitez, au nom de votre association, adresser une demande de subvention à la Ville de Châtellerault, je vous remercie de la faire parvenir au plus tard le vendredi 27 octobre 2017. Vous ne pourrez pas cumuler avec une demande à la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault.

Dans ce même courrier, l'an passé, j'insistai sur la date limite de dépôt car de trop nombreux dossiers arrivaient après l'échéance perturbant ainsi la procédure d'instruction. Je dois saluer les efforts consentis car très rares ont été les dossiers déposés en retard.

Je le mentionne plus haut, le renforcement des mesures Vigipirate a eu un impact financier, mais pas seulement. Il a alourdi notablement la procédure d'instruction des dossiers de manifestations avec des échanges plus nombreux avec les services en interne et ceux de l'État. Aussi, je vous demande le même effort en respectant les délais, à savoir un dépôt de dossier 2 mois avant la manifestation et 3 mois lors d'un événement d'envergure plus importante. L'anticipation est le premier gage de réussite.

Pour solliciter une subvention, veuillez :

- récupérer l'imprimé de demande, le formulaire de compte de résultat et de bilan ainsi que la notice sur le site www.ville-chatellerault.fr dans la rubrique animations/associations/services-aux-associations,
- accompagner le dossier d'un courrier, qui précise le montant sollicité, à l'attention de Monsieur le Maire,
- joindre les pièces justificatives demandées,
- adresser l'ensemble à :

Monsieur le Maire
Service Vie Associative
Hôtel de Ville – 78 boulevard Blossac – CS 10 619
86106 CHATELLERAULT CEDEX

Vous trouverez, sur la même page que les formulaires, les états récapitulatifs des subventions directes et indirectes attribuées par la ville pour l'exercice 2016. Ces éléments vous permettront de renseigner les rubriques contributions en nature.

Pour vous aider dans le montage de votre dossier, le service vie associative est à votre disposition pour toute information ou pour **un accompagnement personnalisé sur simple rendez-vous**, téléphone 05.49.93.02.99.

Pour conclure et terminer sur des nouvelles plus positives, la ville poursuit ses investissements pour concevoir et créer de nouveaux équipements et pour en maintenir et mettre aux normes d'autres.

Ces efforts financiers visent à vous apporter des outils et un confort d'usage supplémentaires ainsi qu'à vous permettre d'atteindre vos objectifs d'épanouissement de vos membres à travers les activités que vous leur proposez.

J'en veux pour preuve et pour ne citer que quelques exemples réalisés par la Ville ou l'Agglomération en 2017, sur le territoire de la commune, une mezzanine dans la salle de musculation de la salle omnisports permettant une extension de l'activité, une extension des locaux de stockage du gymnase du Verger, après avoir l'an dernier réalisé de nouveaux vestiaires, des travaux d'amélioration et d'extension sur différents équipements sportifs (vestiaires de J. Macé, extension de la Marronnerie...), l'équipement en accès Internet et vidéo-projection dans trois salles de réunions à la vie associative, la réfection complète des toilettes à la salle Verger avec le changement des portes pour répondre aux normes d'accessibilité ainsi que l'extension de la Gornière qui, avec un nouvel accès depuis les bords de Vienne, offrira deux nouveaux espaces, une salle d'activités sportives douces et une salle de réunion d'une taille complémentaire de l'existant.

C'est à l'occasion de l'inauguration de cette extension que j'aurai le plaisir de vous rencontrer en janvier prochain. Dans cette attente, je vous prie de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.



Le Maire,

Jean Pierre Abelin
Jean-Pierre ABELIN